

Avis favorable au classement de la boucle de Roumare une bonne nouvelle !

Malgré les multiples attaques dont le classement des Boucles de Seine fait l'objet depuis plusieurs semaines de la part des milieux économiques et de leur porte-parole régional, la CRCI¹, la commission régionale de classement des sites a tranché : la boucle de Roumare sera classée !

En effet, vendredi dernier, lors de la réunion de cette commission, le Préfet de Haute-Normandie, après avoir fait état de tous les avis reçus sur la proposition de classement, a finalement choisi de confirmer la décision du 19 juin 2009, en faveur du classement de la boucle de Roumare, sans zone d'exclusion. Il a donc clairement rejeté la demande d'acteurs économiques, de l'Agglo de Rouen et de certains élus du Département d'en exclure les zones urbanisables. Cette décision met fin aux prétentions et aux pressions des divers lobbies.

C'est donc le classement d'un large périmètre qui va être transmis pour officialisation auprès du MEEDM (Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer) et une décision politique importante pour notre région. Elle constitue une première étape vers le classement de l'ensemble des Boucles de la Seine, qui garantira la continuité écologique sur notre territoire.

Les élus Verts s'en réjouissent. Ils maintiendront leur vigilance pour les étapes suivantes, au premier chef, le classement de la Boucle du Marais Vernier.

Véronique Bérégovoy
*Présidente du groupe des élu-e-s Verts
au conseil régional*

¹Chambre régionale de commerce et d'industrie.